HV/MG N° 1-3663

Contacts Ifop: Hélène VALADE / Magalie GERARD

Sommaire

		Page
Intro	oduction	1
Ι-	Les éléments de contexte	2
_	1. Les préoccupations face à divers risques : la stabilité de l'opinion	
	2. Les postures de l'opinion publique par rapport au fonctionnement	
	de la société française et au degré d'intervention de l'Etat	6
II -	Perception du niveau de la pauvreté et anticipations	12
	1. Perception du niveau de la pauvreté et anticipations	
	2. Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion	13
	3. L'appréciation des causes de la pauvreté : la montée des facteurs	
	individuels	14
	4. L'appréciation des politiques sociales	16
III -	Les opinions des Français sur la retraite	19
	1. Les opinions en matière d'âge de départ à la retraite	
	2. Les attentes en matière de réforme des retraites	
IV -	Le système de protection sociale actuel : l'attachement pérenne	
- '	des Français	23
	1. Une connaissance imparfaite des modalités de fonctionnement du	0
	système de protection sociale	23
	2. L'universalité du système de protection sociale : la stabilité des	
	opinions	24
	3. Le jugement sur le financement de la protection sociale	25
V -	Les Français et leur santé	29
	1. L'état de santé des Français	
	2. Normes et comportements de santé des Français	31
	3. Le jugement sur la place accordée à la santé dans la société française	32
	4. Le jugement sur l'évolution du système de santé	34
VI -	Les données d'opinion sur la famille : la demande d'harmonisation	
	vie professionnelle – vie privée	36
VII -	- Remarques sur l'incidence de la période d'interrogation	38
Con	clusions	40
~ ~ ~ ~ ~	~~ <i>~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~</i>	

Introduction.

La DRESS a confié à l'Ifop une enquête barométrique annuelle qui a débuté au printemps 2000, et qui depuis trois ans est réalisée en face à face auprès d'échantillons par quota de 4000 individus âgés de 18 ans et plus.

Les questions reconduites d'une année à l'autre, visaient à cerner les principales préoccupations des Français, leur rapport et leurs attentes à l'égard de l'Etat, et plus précisément l'ensemble de leurs postures par rapport au système de protection sociale.

Sur la période 2000-2002 marquée à la fois par la cohabitation, le passage à l'euro, la sortie de crise et la reprise économique ainsi que par la baisse du chômage, il ressort de l'examen des données comparatives sur trois ans une grande stabilité de l'opinion publique. Ce sont ces éléments de stabilité qui permettent d'identifier les principales caractéristiques du rapport qu'ont les Français avec l'Etat que nous proposons de synthétiser ici.

I – Les éléments de contexte.

1. <u>Les préoccupations face à divers risques : la stabilité de l'opinion</u>.

Dans un souci de compréhension de la toile de fond sur laquelle se construit l'opinion publique, l'enquête barométrique réalisée par l'Ifop pour la DRESS vise à hiérarchiser les préoccupations des Français, qu'elles soient à titre personnel ou pour la France. En trois ans, on enregistre une grande stabilité de cette hiérarchie, comme l'indique le tableau ci dessous.

Les causes de préoccupations

- Comparatif: Total beaucoup -

	Causes de préoccupations personnelles		Causes de préoccupations en France			
	Ensemble	Rappel mai 2001	Rappel mai 2000	Ensemble	Rappel mai 2001	Rappel mai 2000
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
La pauvreté	93	91	93	93	92	94
Le cancer	90	89	90	93	92	93
Le chômage	88	88	90	95	93	96
Les accidents de la route	88	88	83	91	92	86
Les guerres dans le monde	86	77	82	88	80	83
Les problèmes liés à l'environnement	86	86	87	90	90	90
• Le Sida	83	80	82	89	89	91
Les risques alimentaires	80	80	82	86	87	87
Les migrations des populations des pays pauvres vers les pays riches	67	64	63	80	78	76
Les crises financières internationales	54	51	47	77	71	70
La forte croissance démographique des pays en voie de développement	74	53	50	71	68	65
Le vieillissement des populations dans les pays développés	47	47	44	73	74	68

Une stabilité d'autant plus remarquable qu'elle concerne l'ensemble des points suivants :

Les risques qu'il convient de nommer « concrets » (c'est-à-dire ceux dont l'impact est connu) sont toujours jugés plus préoccupants que les risques « abstraits ». Ainsi en 2002, à l'instar des années précédentes, la pauvreté, le cancer, le chômage, les accidents de la route, les guerres dans le monde, les problèmes liés à l'environnement, le sida et les risques alimentaires arrivent nettement avant les migrations des populations des pays pauvres vers les pays riches, les crises financières internationales, la forte croissance démographique des pays en voie de développement ou le vieillissement des populations dans les pays développés.

A cet égard, et en écho à l'actualité 2001-2002, les seules évolutions significatives par rapport à 2001 concernent les préoccupations personnelles liées aux guerres dans le monde (+9), et dans une moindre mesure les crises financières internationales (+3).

Notons en revanche, et cela malgré l'inquiétude pérenne et forte sur l'avenir des retraites, que le vieillissement des populations dans les pays développés ne constitue qu'une faible préoccupation, à un niveau identique depuis trois ans.

• Sur trois ans se confirme également la tendance selon laquelle, les mêmes risques sont jugés beaucoup plus préoccupant pour la France que pour soi personnellement; l'impact préoccupant pour la France des risques évoqués est d'ailleurs plus fortement cité par une population spécifique, identique à celle observée depuis trois ans et composée principalement par les femmes, les ménages à faibles revenus, les personnes en situation précaire ou qui en connaissent. Notons à cet égard que le critère de connaissance de personnes en précarité a tendance à être plus discriminant au fil des ans, notamment sur l'appréciation des risques au niveau de la France.

La stabilité de ces préoccupations ne doit pas cacher deux résultats qui décrivent également le climat global de l'opinion publique, mais qui eux, enregistrent sur trois ans des évolutions significatives :

l'optimiste face à l'avenir : il est en recul de 4 points (67%) par rapport à 2001 (71%) et en dessous du niveau enregistré en 2000 (69%), lorsqu'il s'agit de l'envisager pour soi-même ; il baisse de 5 points quand il convient de l'envisager pour ses enfants ou les générations futures (48% pour 53% en 2001).

les problèmes à traiter prioritairement en France : à la question « Parmi les problèmes suivants, quel est celui dont il faut s'occuper en priorité... ? », le chômage qui arrivait en tête en 2000 avec 44%, perd 15 points en trois ans pour occuper la seconde place en 2002 avec 29%, tandis que dans le même temps, la délinquance et l'insécurité progressent de 18 points, et s'érigent cette année en priorité nationale.

Si cette évolution concerne toutes les catégories de la société française, elle est plus forte encore chez les personnes âgées et peu diplômées.

Cette inversion des priorités n'est pas seulement liée à la conjoncture du printemps 2002 : amorcée en 2001, à la faveur de la reprise économique, elle s'est confirmée cette année.

Le problème à traiter prioritairement en France

<u>Question</u>: Parmi les problèmes suivants, quel est celui dont il faut s'occuper en France ...?

- Récapitulatif : En premier -

	Ensemble	Rappel mai 2001	Rappel mai 2000
	(%)	(%)	(%)
La délinquance, l'insécurité	34	24	16
Le chômage	29	35	44
La pauvreté, l'exclusion	16	16	16
Les inégalités sociales	9	8	9
Le poids de la fiscalité	6	8	9
L'avenir des retraites	4	6	4
Le financement de la Sécurité Sociale	2	3	2
- Ne se prononcent pas	-	-	-
TOTAL	100	100	100

2. <u>Les postures de l'opinion publique par rapport au fonctionnement de la société française et au degré d'intervention de l'Etat.</u>

L'enquête barométrique réalisée par l'Ifop pour la DRESS visait également à mettre en évidence les postures de l'opinion publique par rapport, à la fois au fonctionnement de la société française et au degré d'intervention de l'Etat. Là encore, c'est sur trois ans, la stabilité qui domine, permettant ainsi de significativement caractériser l'opinion publique française par quatre grandes tendances :

• La dominance d'un réformisme modéré: la majorité de l'opinion publique (70% en 2002, 71% en 2001 et 68% en 2000) estime « qu'il faut réformer la société française sur certains points tout en en conservant l'essentiel », tandis que 25% des Français interrogés pensent qu'il faut radicalement la changer (20% en 2001, 21% en 2000).

L'attitude à l'égard de la société française

<u>Question</u>: Quand vous pensez à la société française telle qu'elle existe aujourd'hui, avec laquelle des opinions suivantes êtes-vous le plus d'accord?

	Ensemble	Rappel mai 2001	Rappel mai 2000
	(%)	(%)	(%)
Il faut réformer la société française sur certains points tout en en conservant l'essentiel	70	71	68
Il faut radicalement changer la société française	25	20	21
Il faut conserver la société française en l'état	4	7	9
- Ne se prononcent pas	1	2	2
TOTAL	100	100	100

Ceux qui se prononcent pour un changement radical sont plus pessimistes que la moyenne sur leur avenir ou celui de leurs enfants, et sont plus nombreux chez les 18-24 ans et les peu diplômés.

L'attitude à l'égard de la société française en 2002 en fonction du degré d'optimisme pour son avenir personnel

	Optimistes sur leur avenir	Pessimistes sur leur avenir	Ensemble
	(%)	(%)	(%)
Il faut réformer la société française sur certains points tout en en conservant l'essentiel	74	62	70
Il faut radicalement changer la société française	21	32	25
Il faut conserver la société française en l'état	4	3	4
- Ne se prononcent pas	1	2	1
TOTAL	100	100	100

• Le constat majoritaire d'un Etat pas assez présent. Avec une grande stabilité par rapport à 2000, 52% des Français interrogés estiment qu'en matière économique et sociale, il n'y a pas assez d'interventions de l'Etat, 19% qu'il y en a trop et 23% ce qu'il faut.

La perception du niveau d'intervention économique et sociale de l'Etat

<u>Question</u>: Pensez-vous qu'il y a trop d'interventions de l'Etat en matière économique et sociale, juste ce qu'il faut ou pas assez ?

	Ensemble	Rappel mai 2001	Rappel mai 2000
	(%)	(%)	(%)
• Trop	19	18	17
Pas assez	52	53	55
Ce qu'il faut	23	21	22
- Ne se prononcent pas	6	8	6
TOTAL	100	100	100

A l'instar des données précédentes, cette question est très corrélée à celle sur le financement de la protection sociale : ceux qui pensent qu'il y a trop d'Etat estiment également que la part du revenu national consacré à la protection sociale est excessive ; ceux en revanche qui pensent qu'il n'y a pas assez d'Etat, estiment qu'elle est insuffisante.

La perception du niveau d'intervention économique et sociale de l'Etat en fonction de la part du revenu national consacré au financement de la protection sociale en 2002

	Excessif	Normal	Insuffisant	Ensemble
	(%)	(%)	(%)	(%)
Trop d'Etat	43	18	12	19
Pas assez d'Etat	37	49	71	52
Ce qu'il faut	15	29	13	23
- Ne se prononcent pas	5	4	4	6
TOTAL	100	100	100	100

• Une capacité des pouvoirs publics à résoudre différents enjeux, appréciée de manière mitigée: sur ce sujet également, l'opinion publique exprime des jugements très stables depuis trois ans. C'est toujours moins de la moitié des Français interrogés qui estiment en effet que les pouvoirs publics peuvent résoudre en profondeur la pauvreté et l'exclusion (42%), les inégalités sociales (38%) et les problèmes de financement de la protection sociale (32%). Un constat dont la sévérité doit être cependant nuancée lorsque l'on sait que sur ces mêmes thématiques, les Français estiment dans des proportions identiques que les pouvoirs publics peuvent « en améliorer les aspects essentiels ».

En revanche, en ce qui concerne **l'influence de l'Europe sur la protection sociale française, l'opinion publique a sensiblement évolué**, notamment entre 2001 et 2002, même s'il est encore trop tôt pour parler d'un mouvement pérenne : ainsi, 57% des Français interrogés estiment que pour le système de protection sociale en France, l'Europe est plutôt une bonne chose, contre 48% en 2001. Si ce sentiment est désormais majoritaire dans toutes les catégories de population (à l'exception des agriculteurs), il a plus fortement progressé que la moyenne chez les 18-24 ans et les professions libérales-cadres supérieurs.

Au-delà, tout se passe comme si le rôle de l'Etat, dont on attend qu'il intervienne davantage en matière économique et sociale, était en même temps dépouillé de son fondement politique : **plus distributeur que re-distributeur, l'Etat est moins perçu qu'il y a un an** comme l'acteur de la solidarité en France. Ainsi, à la question, « *Selon vous en France, la solidarité, c'est l'affaire avant tout...?* », l'Etat et les collectivités locales arrivent toujours en tête (45%), mais avec 5 points de moins qu'en 2001 (50%), et désormais talonnés par les individus et les familles (40%).

• L'ancrage de la perception d'une société injuste et inégalitaire et cela malgré l'évolution de la conjoncture économique et politique de ces dernières années.

Plusieurs indicateurs en témoignent :

- d'une part, entre les trois périodes étudiées, on observe une pérennité de la perception du caractère injuste de la société, exprimé à 68% respectivement en 2000 et 2001, à 71% en 2002.
- d'autre part, toujours sans évolution tangible depuis 3 ans, 65% ont le sentiment que les inégalités ont plutôt augmenté (47% de la population ayant une image assez « juste » de la société française adhèrent également à ce point de vue) en France au cours des cinq dernières années, 21% qu'elles sont restées stables, 10% seulement qu'elles ont diminué.

Dans le détail, ces perceptions se polarisent assez distinctement selon les positionnements des uns et des autres à l'égard de certaines dimensions. Ainsi, le sentiment de l'augmentation des inégalités et des injustices en France est d'autant plus important que l'on est éloigné du marché du travail (femmes au foyers – 77%-, inactifs – 75%- et retraités –74%-, à la recherche d'un emploi –78%-), que l'on dispose de peu de ressources (faibles revenus, bénéficiaires du RMI – 78%-), ou de moins de connaissances (79% des moins diplômés contre 56% chez les bac plus 2 et plus). La proximité à une situation de pauvreté ou d'exclusion est également un critère déterminant de ce positionnement.

De la même façon, **la représentation des inégalités**, n'a que très faiblement varié en trois ans et se caractérise par les points suivants :

- les inégalités les plus nombreuses, selon les Français interrogés, sont d'abord les inégalités de revenus (65% en 2002, 66% en 2001 et 67% en 2000), suivi de loin par les inégalités de logement qui progressent cependant depuis 2000 (de 26 à 33%). En revanche, les inégalités liées à l'emploi sont jugées beaucoup moins répandues, encore moins qu'en 2000 (on passe ainsi de 28% à 22% de citations).
- les inégalités perçues comme les plus nombreuses sont également celles qui sont jugées les moins acceptables : il en va ainsi des inégalités de revenus (44%, stabilité par rapport aux années précédentes) et celles liées au logement, qui elles progressent de 6 points par rapport à 2000 pour s'établir à 36%.
- notons enfin que, même si elles ne sont pas perçues comme les plus répandues, les inégalités d'accès aux soins (32%) et celles liées à l'origine ethnique (25%) sont toujours jugées inacceptables, et cela dans des proportions relativement importantes et stables.

II – Les données sur la pauvreté et l'exclusion.

1. Perception du niveau de la pauvreté et anticipations.

A l'instar de ce que l'on a pu constater concernant les inégalités, les résultats de cette nouvelle vague nous révèlent, dans des proportions semblables, une constance de la perception de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion depuis 3 ans. 68% des personnes interrogées par l'Ifop en 2002 estiment ainsi que pauvreté et exclusion ont augmenté en France depuis la fin des années 90, et ceci de façon plus marquée du point de vue des plus de 35 ans (70% contre 63% chez les plus jeunes). 10% pensent qu'elles ont diminué tandis que 19% qu'elles sont restées stables.

Même consolidation de l'opinion en ce qui concerne l'anticipation de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion à l'avenir : la même proportion de Français (61% en 2002, 60% en 2001 et 65% en 2000) pense que ces deux phénomènes augmenteront à l'avenir.

A l'instar des années précédentes, cette vision varie sensiblement selon l'âge et la condition des personnes interrogées et est également corrélée à la position qu'ont les individus à l'égard de l'Etat : ainsi le sentiment que l'Etat n'intervient pas assez engendre globalement une plus grande inquiétude à ce niveau (67% des français qui estiment que l'Etat « n'en fait pas assez » pensent que ces deux phénomènes vont augmenter ; ils sont 47% chez ceux qui estiment que l'Etat « fait ce qu'il faut »).

Les plus de 35 ans sont aussi les plus pessimistes à ce sujet (63% estiment que pauvreté et exclusion vont augmenter à l'avenir contre 58% au sein des moins de 35ans), mais également les plus défavorisés matériellement ou démunis culturellement.

2. <u>Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion.</u>

La figure sociale dominante de la pauvreté et de l'exclusion, pérenne depuis 2000, n'est pas liée à la situation à l'égard de l'emploi mais d'abord au fait de « ne pas manger à sa faim » (44% en 2002, 43% en 2001 et 49% en 2000), puis de « ne pas avoir de logement » (28% en 2002, 27% en 2001 et 23% en 2000).

Les autres représentations proposées aux interviewés, qu'il s'agisse de « se trouver au chômage depuis deux ans ou plus », « d'être allocataire du RMI », ou d'avoir un emploi précaire, viennent très loin derrière, avec des pourcentages compris entre 2 et 8%.

Depuis trois ans, ces représentations de la pauvreté et de l'exclusion sont également homogènes dans les différentes classes de la société française, y compris auprès de celles concernées ou potentiellement concernées par la pauvreté ou l'exclusion.

D'autres questions permettent d'approfondir les représentations que se font les Français de la pauvreté et de l'exclusion :

- la perception du montant mensuel minimum dont un individu doit disposer pour vivre : depuis trois ans le montant imaginé a tendance à progresser. Ainsi, 32% en 2002 le fixent à 5999 francs au moins, ils étaient 42% en mai 2000.
- le champ de population concerné par la pauvreté et l'exclusion : dans des proportions exactement identiques depuis trois ans, 63% estiment que cela peut concerner n'importe qui, 36% en revanche qu'il y a des populations plus fragiles que d'autres, jugement plus fortement formulé chez les hommes, les personnes âgées et plus diplômées.

3. L'appréciation des causes de la pauvreté : la montée des facteurs individuels.

Sur les causes de la pauvreté, l'enquête menée en 2002 confirme l'évolution amorcée il y a deux ans, c'est-à-dire un « durcissement » de l'attitude des Français, se traduisant par une mise en cause plus fréquente qu'auparavant de la responsabilité individuelle des individus en situation précaire.

Ainsi, si la cause la plus fortement citée de la pauvreté et de l'exclusion demeure environnementale – le fait d'être victime des licenciements d'entreprises exprimé par 84% en 2002 des personnes interrogées – les causes relevant de la responsabilité individuelle ont progressé depuis trois ans : notamment, le fait que les personnes qui se trouvent dans une situation d'exclusion « ne veulent pas travailler », progresse de 10 points en trois ans (passant de 45 à 55%), tandis que parallèlement, l'explication selon laquelle « il n'y a plus assez de travail pour tout le monde », chute de 11 points.

Les causes de la pauvreté ou de l'exclusion.

	2002	2001	2000
	(%)	(%)	(%)
Les facteurs environnementaux			
- Elles sont victimes des licenciements des entreprises.	84%	85%	87%
- Elles n'ont pas pu bénéficier d'une aide de leur famille	63%	65%	66%
- Elles n'ont pas eu de chance	56%	61%	59%
- Il n'y a plus assez de travail pour tout le monde	53%	56%	64%
Les facteurs individuels			
- Elles sont sur-endettées	79%	79%	77%
Elles manquent de qualification pour trouver ou retrouver un emploi	70%	72%	70%
- Elles ne veulent pas travailler	55%	51%	45%

L'examen selon les différentes catégories de population fait apparaître les nuances suivantes, stables depuis 2000 :

- selon le niveau de formation : les plus diplômés invoquent moins souvent les licenciements que les autres.
- selon l'âge ; les plus âgés sont souvent les plus sévères : 65% des retraités invoquent le volonté de ne pas travailler.
- ou encore selon « la proximité des individus avec une situation de précarité » : les plus concernés sont plus nombreux à invoquer le manque de chance que les autres (63% au sein de ceux qui ont un SDF dans leur famille contre 56% pour la moyenne nationale).

4. <u>L'appréciation des politiques sociales.</u>

• Le RMI: un droit incontestable et incontesté, mais soumis à des contreparties.

Interrogés en 2001 et 2002 sur la nécessité de l'existence du RMI, les Français interrogés répondent oui sans hésiter et dans des proportions massives, respectivement 85 et 87%.

Au-delà, et de manière stable par rapport à 2000, ils estiment, une fois informés de son montant, qu'il s'agit de l'augmenter, 68% déclarent en effet qu'il faut augmenter le RMI (68% également en 2001 et 72% en 2000). Et c'est toujours environ 20% des Français (et notamment dans les classes les plus âgées de la population française) qui déclarent au contraire que «le RMI est à un bon niveau ».

Au cours de ces trois années, se consolide par ailleurs le jugement selon lequel le RMI « doit être soumis à des contreparties » : 81% des Français interrogés expriment ce point de vue, contre 78% en 2001 et 76% en 2000.

Il est à noter que le jugement de ceux dont la ressource principale au foyer est le RMI, ne s'éloigne pas tant que cela de la moyenne de la population.

	2002	2001	2000
	(%)	(%)	(%)
Ensemble : le RMI doit être soumis à des contreparties	81	78	73
Population dont le RMI est la ressource principale du foyer	68	61	57

Sur la question des contreparties se confirme un réel consensus au sein de l'opinion publique française, et notamment quand il s'agirait en échange du RMI de demander de :

- rechercher un emploi : plus de 90% d'approbation sur les trois ans.
- faire des efforts pour s'insérer socialement : 93% en 2002 et 2001, 95% en 2000.
- accepter d'effectuer un stage de formation : là également, plus de 90% d'approbation sur les 3 ans.

Deux autres types de contreparties demeurent approuver majoritairement, même si elles ne font pas l'objet du même consensus, notamment auprès des populations en situation précaire mais également des plus armées culturellement. Il s'agit de :

- participer à une tâche d'intérêt général : 78%, stable sur trois ans.
- accepter les emplois qui leur sont proposés : 77% là encore stable sur trois ans.

L'approbation de l'extension du RMI au moins de 25 ans reste largement majoritaire dans l'opinion publique (69%), mais s'inscrit tout de même dans une tendance baissière (71% en 2001 et 75% en 2000). Le tiers des Français défavorable à ce principe se recrute principalement chez les plus âgés, désapprobation qui par ailleurs augmente proportionnellement aux revenus détenus par le foyer.

• Les allocations chômage.

C'est sans doute au sujet des allocations chômage que l'enquête barométrique de la DRESS enregistre les évolutions les plus sensibles : il existe désormais l'unanimité dans l'opinion publique française pour dire que les allocations chômage doivent être un droit soumis à des contreparties (90%, soit 10 points de plus qu'en 2000), évolution uniforme dans toutes les strates de la société, y compris les plus concernées.

Les allocations chômage sont un droit soumis à contreparties

	2002	2001	2000	Ecart 2002 / 2000
	(%)	(%)	(%)	(%)
Ensemble	90	81	80	+ 10
• 18-24 ans	84	74	75	+ 9
65 ans et plus	93	86	82	+ 11
PCF ouvrier	91	82	77	+ 14
Chômeurs	85	73	74	+ 11
Présence de personnes en situation de précarité dans la famille	90	80	80	+ 10

En revanche, sur la nature de ces contreparties, l'opinion est stable sur trois ans : 92% (92% en 2001, 94% en 2000) trouveraient normal, si les personnes qui touchent des allocations chômage peuvent travailler, qu'on leur demande, en échange des prestations qu'on leur verse, « d'accepter d'effectuer un stage de formation » ; 73% (75% en 2001 et 79% en 2000) « d'accepter les emplois qui leur sont proposés » ; 70% (71% en 2001 et 76% en 2000) « de participer à une tâche d'intérêt général ».

III – Les opinions des Français sur la retraite.

1. <u>Les opinions en matière d'âge de départ à la retraite.</u>

Deux questions permettraient d'appréhender la problématique de l'âge de départ à la retraite :

- « Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? ».
- « Et à quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ? ».

L'examen des réponses sur trois ans fait apparaître une grande stabilité et permet d'en déduire les enseignements suivants :

- L'âge moyen idéal de départ à la retraite s'établit à 56 ans, conformément aux deux années précédentes, une moyenne qui cache des différences en terme :
 - d'âge : les plus jeunes souhaitent en effet partir plus tôt que les personnes âgées, ce qui renvoie autant probablement au caractère lointain du sujet pour cette classe d'âge, qu'à son appréhension de cette période de la vie uniquement sous l'angle des loisirs.
 - de catégorie professionnelle d'appartenance : les agriculteurs, artisanscommerçants et professions libérales-cadres supérieurs déclarent un âge idéal de départ à la retraite plus tardif que les employés et ouvriers.
 - le pronostic sur l'âge de départ à la retraite fait apparaître un âge plus tardif que celui du souhait, en moyenne 67 ans, stable sur trois ans.

2. Les attentes en matière de réforme des retraites.

Les questions introduites cette année, même si l'absence de barométrisation ne permet pas de tirer des conclusions, confirment tout de même des données recueillies par ailleurs, sur le niveau d'inquiétude élevé dans la population française sur l'avenir des retraites :

- 65% des Français interrogés pensent que le niveau de vie moyen des retraités sera mauvais à l'avenir; seuls les 18-24 ans sont sur ce sujet un peu moins pessimistes, puisque chez eux le pourcentage tombe à 55%.
- 52% estiment qu'à l'avenir, le niveau de vie moyen des retraités par rapport à l'ensemble de la population sera moins bon qu'aujourd'hui, un pourcentage qui augmente en même temps que les revenus au foyer.
- 53% pensent que leur futur niveau de vie en tant que retraité sera moins bon en comparaison avec la situation des retraités actuels : dès lors que la question est posée directement, le pessimisme est plus élevé non pas chez les catégories les plus aisées, mais les plus modestes, les moins diplômées, les femmes et les 18-24 ans.

Par rapport à l'ensemble de ces données qui décrivent l'état d'esprit des Français, l'enquête barométrique de la DRESS fait apparaître sur trois ans des attentes stables des Français qui vont dans le sens d'une plus **grande souplesse du système des retraites**. Plusieurs signes en témoignent :

- 59% des Français interrogés estiment que « l'âge de la retraite doit être calculé en fonction de l'âge d'entrée dans la vie active », plutôt que d'être « le même pour tout le monde » ; le rapport en 2000 était de 56%/36%. Ce sont toujours les moins diplômés et les plus modestes qui pensent que l'âge de la retraite doit être le même pour tout le monde.
- Par ailleurs, les résultats aux questions introduites cette année (et qui demandent à être confirmés dans le temps) montrent la maturité de l'opinion publique pour une différenciation à la fois de la durée de cotisation (70%) et de l'âge de départ (75%) pour les personnes qui ont été exposées à des conditions de travail pénibles. Le souhait d'une différenciation des modalités selon l'espérance de vie et la profession s'exprime également de manière non négligeable : ainsi, 41% sont favorables à la différenciation de la durée de cotisation, 50% à celle de l'âge de départ, en fonction du statut (ouvrier, profession intermédiaire et cadre).

En ce qui concerne les solutions préférées par les Français pour préserver le système de retraite actuel, l'étude des résultats sur trois ans fait apparaître à la fois :

- Des points de stabilité : l'allongement de la durée de cotisation arrive toujours en tête des souhaits de solution avec 23%, tandis que la diminution des pensions versées aux retraités est vraiment rejetée (4%).
- L'augmentation des cotisations pesant sur les salariés est une solution en progression puisqu'elle passe de 16% en 2000 à 22% en 2002, notamment auprès des professions libérales et des cadres supérieurs.

La préférence pour l'augmentation des cotisations des salariés en fonction du statut

	2002	2001	2000	Ecart 2002 / 2000
Profession de l'interviewé	(%)	(%)	(%)	(%)
Profession libérale, cadre supérieur	29	23	18	+ 11
Profession intermédiaire	25	21	14	+ 11
Employé	23	18	16	+ 7
Ouvrier	21	24	18	+ 3

Enfin, **sur le système des retraites lui-même**, l'opinion française sans doute influencée par les débats des campagnes présidentielle et législatives est désormais partagée : 49% estiment « qu'il faut garder le système actuel en l'adaptant », 46% « qu'il faut ajouter au système actuel un système d'assurance ou d'épargne individuelle ».

IV – Le système de protection sociale actuel : l'attachement pérenne des Français.

1. <u>Une connaissance imparfaite des modalités de fonctionnement du système de protection sociale.</u>

A l'instar de ce que l'on avait constaté en 2001 et en 2000, la connaissance du système de protection sociale demeure imparfaite en France. Dans des proportions identiques aux années précédentes, la responsabilité de la gestion de la Sécurité Sociale est assimilée à successivement :

- l'Etat lui-même (39% en 2002, 40% en 2001 et 41% en 2000).
- l'Etat et aux syndicats de salariés et de patrons (36% en 2002, 35% en 2001 et 36% en 2000).
- aux organisations syndicales de salariés et aux syndicats patronaux (MEDEF, CGPME, etc) exclusivement (17% en 2002, 16% en 2001 et 15% en 2000).

Les Français sont également très indécis sur les modes de financement de la Sécurité Sociale, même si l'état des connaissances est plutôt en progression depuis 2000 : ainsi, ils sont plus nombreux à identifier les sources effectives du financement de la Sécurité Sociale, soit les cotisations des salariés, des employeurs et l'impôt (47% contre 38% en 2001), alors que 40% contre 48% l'an dernier pensent toujours que ce sont les cotisations des salariés et des employeurs qui constituent les uniques fonds financiers du système.

Sur ce point, la condition sociale des individus est très clivante. On constate ainsi qu'une meilleure connaissance du système est largement corrélée à un niveau de formation et de revenu plus élevé que la moyenne. Les lecteurs réguliers de quotidiens à orientation « plus économique » que les autres semblent aussi être les mieux renseignés à ce sujet.

2. L'universalité du système de protection sociale : la stabilité des opinions.

L'ensemble des questions relatives au jugement sur l'universalité du système fournit des réponses d'une stabilité remarquable depuis trois ans. Ainsi :

- Il existe un quasi consensus dans l'opinion publique sur l'universalité de l'assurance maladie : dans les mêmes proportions depuis trois ans ce sont 73% des Français qui estiment qu'elle doit bénéficier « à tous sans distinction de catégories sociales et de statut professionnel ».
- Si l'universalité des autres prestations que sont les retraites, les allocations chômage et les allocations familiales est jugée majoritairement nécessaire dans l'opinion publique, elle l'est cependant de manière moins massive et cela depuis trois ans :
 - les allocations familiales : 62% estiment qu'elles doivent bénéficier à tous, 20% à ceux qui ne peuvent pas s'en sortir seuls (notamment auprès de la population qui connaît des personnes en situation de précarité), et 16% uniquement à ceux qui cotisent (jugement plus souvent émis chez les hommes, les plus âgés, les ouvriers et les moins diplômés et ceux qui n'ont pas d'enfants).
 - les retraites : 64% se montrent favorables à ce qu'elles bénéficient à tous, 29% tout de même, et dans les mêmes proportions sur trois ans, uniquement à ceux qui cotisent. Les partisans de cette catégorisation se retrouvent ici encore chez les hommes, les plus âgés et les moins diplômés.
 - les allocations chômage : c'est 27% des Français (en légère progression par rapport à 2000, + 3 points) qui pensent qu'elles devraient bénéficier uniquement à ceux qui cotisent. Leur profil est proche de celui décrit précédemment : plus masculin, plus âgé, plus ouvrier, moins diplômé que la moyenne.
 - Sur ce point, le jugement des chômeurs ne se différencie que très peu de celui de la moyenne des Français : 23% sont partisans d'une attribution aux seuls cotisants (contre 15% en 2000).

• La CMU remporte de son côté une adhésion sans faille de l'opinion qui progresse même depuis 2001 : 88% y sont favorables en 2002 (parmi eux 45M le sont tout à fait) pour 81% en 2001.

3. Le jugement sur le financement de la protection sociale.

• La part consacrée au financement de la protection sociale : une adhésion en hausse.

Il n'y a pas de remise en cause des moyens financiers dédiés à la protection sociale en France. Après avoir été informé que « la France consacre environ le quart du revenu national au financement de la protection sociale », 59% des Français interrogés par l'Ifop estiment cela « normal », un jugement qui se consolide dans le temps puisqu'il est en progression de 9 points par rapport à 2000.

23% considèrent en revanche que cela est « insuffisant », un pourcentage en baisse par rapport à 2000 (30%), et qui est plus émis que la moyenne par les personnes les plus démunies financièrement et culturellement.

Le jugement sur la part du revenu national consacré au financement de la protection sociale

	Ensemble	Rappel mai 2001	Rappel mai 2000
	(%)	(%)	(%)
• Excessif	11	12	13
Normal	59	54	50
Insuffisant	23	24	30
- Ne se prononcent pas	7	10	7
TOTAL	100	100	100

• La crédibilité de la possibilité de réduire les dépenses de protection sociale.

Si la part du revenu national consacrée à la protection sociale est jugée légitime, cela n'évacue pas l'idée d'économie. Ainsi, et dans les mêmes proportions depuis trois ans ce sont aujourd'hui 73% des Français qui pensent « qu'il est possible de réduire les dépenses de protection sociale car il y a du gaspillage dans le fonctionnement du système », un point de vue majoritaire mais également homogène dans la société française.

Dans le détail, les Français sont plus nombreux qu'il y a trois ans pour dire qu'il est possible de faire des économies sans diminuer le montant et la qualité des prestations dans le domaine :

- de l'assurance maladie (68%, +1).
- des allocations chômage (61%, +4).
- des allocations familiales (58%, +1).
- des retraites (49%, +1).

• Le maintien d'un système public.

Sur trois ans, l'attachement des Français au caractère public du système de protection sociale français (débat d'ailleurs plus familier pour l'opinion si l'on en juge les taux de NSP à la baisse sur ces questions) se consolide et progresse même. Plusieurs signes en témoignent :

- 56% (+ 6 points par rapport à 2000) déclarent que « l'autorisation de mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées serait plutôt une mauvaise chose car cela créerait un système de protection sociale à deux vitesses » ; 37% (- 2 points) pensent en revanche que cela « serait plutôt une bonne chose, car cela permettrait d'avoir des prestations de base plus élevées et de plus grande qualité ».
 - Parmi eux, l'on trouve plus que la moyenne des professions libérales et cadres supérieurs, des indépendants et des employeurs. Notons que ce point de vue diminue chez les 18-24 ans où il était formulé par 44% d'une classe d'âge en 2000 pour 39% cette année.
- 80% (+ 7 points par rapport en 2000) pensent que les systèmes d'assurance maladie ou de retraite doivent rester essentiellement publics, un jugement qui relève désormais du consensus.

Autre manière d'envisager la modification du système de financement de la protection sociale, l'évolution des cotisations versées par les entreprises : ici aussi, c'est le statu quo qui prévaut, plus encore d'ailleurs qu'en 2000. En effet aujourd'hui, 43% des Français (+ 4 points) estiment que les entreprises ne doivent « ni plus, ni moins cotiser qu'actuellement », tandis que 34% déclarent qu'il serait souhaitable qu'elles cotisent davantage (- 2 points).

• Une disposition à cotiser davantage, à la hausse.

La disposition des Français à cotiser davantage pour maintenir le niveau de prestations est à la hausse depuis 2000 et cela en ce qui concerne :

- les retraites (41%, + 4 points).
- l'assurance maladie (39%, + 5 points).
- les allocations familiales (31%, + 3 points).
- les allocations chômage (31%, + 4 points).

Notons que cette disposition à cotiser davantage est plus forte au sein des milieux favorisés, culturellement et financièrement, et que c'est également dans ces milieux qu'elle progresse par rapport à 2000. Notons et de manière constante également sur trois ans que les bénéficiaires directs de ces prestations (à l'exception de la retraite) sont aussi ceux qui plus que la moyenne, seraient disposer à cotiser davantage à l'avenir.

V – Les Français et leur santé.

1. L'état de santé des Français.

Sur trois ans, les Français affichent la même satisfaction sur leur état de santé : 89% estiment qu'ils sont en bonne santé, un jugement qui décroît avec l'âge et qui reste corrélé au niveau d'optimisme pour l'avenir.

L'opinion publique a une vision dynamique de l'évolution de l'état de santé :

- dans les mêmes proportions depuis trois ans (60%), les interviewés estiment que l'état de santé des Français s'est amélioré. Il existe tout de même toujours un quart des Français pour déclarer qu'il s'est détérioré, notamment parmi les femmes, les personnes aux revenus modestes et peu diplômés.
- ils pronostiquent dans des proportions également stables sur trois ans, même s'il y a un léger recul cette année (58% en 2002, 61% en 2001 et 62% en 2000), l'amélioration de l'état de santé des Français pour l'avenir.

Les raisons qui expliquent l'amélioration de l'état de santé des Français se structurent autour de trois axes, stables également sur trois ans même si des évolutions méritent d'être soulignées :

- la raison principalement avancée est liée au progrès, et plus spécifiquement aux « progrès thérapeutiques et aux nouveaux médicaments » avancée par 52% des Français en 2002 (53% en 2000), et notamment par les hommes et les personnes âgées.
- la seconde tient du comportement lui-même des individus, raison qui est avancée de manière de plus en plus fréquente depuis 2000 : en 2002, 24% expliquent l'amélioration de l'état de santé des Français, par le fait que « les gens se préoccupent davantage de la prévention et de leur hygiène de vie » (21% en 2001 et 17% en 2000) ; on trouve parmi eux proportionnellement plus de femmes et de personnes aux revenus élevés.
- un troisième axe d'explication s'organisation autour des efforts consentis par la société à l'égard de la santé, qu'il s'agisse d'une meilleure information (23%, stable), d'un système de santé plus efficace (19%, stable également) ou du fait que « la société consacre de plus en plus de moyens au système de santé » (15%, stable sur trois ans).

2. <u>Normes et comportements de santé des Français</u>.

Les critères indispensables au maintien en bonne santé n'ont pas varié depuis trois ans : et trois dominent nettement, même s'ils ne concernant pas les mêmes catégories de population.

- ne pas fumer (49%), notamment chez les femmes, les personnes âgées et celles aux revenus élevés. Depuis trois ans, les jeunes sont entre 42 et 44% pour dire que ne pas fumer est un facteur indispensable pour rester en bonne santé.
- surveiller son alimentation (41%), plus fortement mis en avant que la moyenne par les femmes et les 35 ans et plus.
- ne pas boire (40%), critère bien plus cité par les femmes que par les hommes, les jeunes que les plus âgés, les inactifs que les actifs.

D'autres critères sont également cités de manière non négligeables et dessinent peut être de nouvelles tendances pour l'avenir, même s'ils sont cités dans les mêmes proportions depuis trois ans : faire du sport (29% et 39% chez les 18-24 ans), adapter des comportements de prévention et notamment « se faire suivre régulièrement par un médecin », cité par 27% et parmi eux davantage les personnes qui actuellement probablement ne le font pas, à savoir les personnes aux revenus modestes et peu diplômées.

Notons que le fait de « ne pas avoir de problèmes professionnels » ni de « problèmes familiaux » constituent des critères de maintien en bonne santé, pour un quart des Français interrogés, dans les mêmes proportions sur trois ans.

En revanche, 10% de la population française interrogée relie le maintien en bonne santé au fait de prendre des médicaments. Plus précisément, et à propos de la consommation de médicaments, celle-ci est liée à la guérison (60%, stable sur trois ans) et également avec l'objectif de ne pas souffrir : ce sont toujours environ 38% des Français qui formulent cette réponse depuis trois ans ; et parmi eux, on trouve davantage de personnes âgées, même si les jeunes ne sont pas en reste : un tiers des 18-24 ans déclare en effet prendre des médicaments pour ne pas souffrir.

Notons également qui depuis trois ans, un peu moins de 10% des Français déclarent « prendre des médicaments pour la forme », notamment chez les inactifs.

3. Le jugement sur la place accordée à la santé dans la société française.

• Prévention et information.

Là encore, la stabilité des réponses sur trois ans nous permet de déceler les tendances suivantes :

- <u>l'attente de prévention</u> (« D'une manière générale, les gens ne se préoccupent pas suffisamment de leur santé de manière préventive » ou « Les médecins devraient s'occuper plus de la prévention des maladies », opinions testées et approuvées par une large majorité des Français interviewés), même si 67% (+ 4 en trois ans) estiment également « qu'en France, on fait ce qu'il faut pour la prévention des maladies ».
- <u>la reconnaissance d'une vraie amélioration en matière d'information sur ce</u> <u>qui se passe en matière de santé</u> (c'est toujours plus de 70% des Français qui estiment depuis trois ans que « l'on est de mieux en mieux informé sur ce qui se passe en matière de santé »), même si celle-ci est souvent jugée complexe (la moitié des Français, et notamment les plus jeunes et les plus modestes ou les moins diplômés, déclarent en effet « qu'il y a trop d'informations en matière de santé et c'est trop compliqué pour que l'on puisse maintenant avoir une opinion »).
- une réelle satisfaction sur l'information délivrée par son médecin de famille sur son propre état de santé (plus de 80% depuis trois ans), et une nette amélioration des jugements sur celle délivrée à l'hôpital : 53% en 2002 (+9 par rapport à 2000) déclarent en effet que « l'on donne suffisamment d'information sur leur état de santé lorsqu'ils sont à l'hôpital ».

• Les crises sanitaires.

Malgré la récurrence ces dernières années des crises alimentaires, l'opinion publique exprime des jugements stables depuis trois ans, qui peuvent se résumer ainsi :

- le consensus sur le fait que le risque zéro n'existe pas (90% en 2002).
- l'ambivalence de l'opinion publique à la fois :
 - ✓ fataliste sur le contenu de son assiette : 76% (jugement stable et homogène) pensent en effet « qu'on ne contrôle plus ce que l'on a dans son assiette et cela aura des conséquences graves à terme ».
 - √ désignant comme responsable l'absence de contrôle de l'Etat : 76%

 (jugement stable et un peu moins présent chez les diplômés et les
 professions libérales-cadres supérieurs) déclarent que « s'il y a des
 crises sanitaires, c'est parce que l'Etat ne contrôle pas suffisamment
 ce qui se passe ».
 - mais qui ne cède pas pour autant à la panique : c'est désormais une majorité de Français (54%, contre 47% en 2000) qui affirme que « l'on exagère les problèmes, malgré ce que l'on dit, cela va quand même mieux qu'avant ». De là même façon 41% des Français (+5 points) pensent que « les aliments sont en moyenne de meilleure qualité qu'auparavant ». Notons que l'optimisme sur ce chapitre est moins fort chez les femmes et les parents d'enfants.

4. <u>Le jugement sur l'évolution du système de santé.</u>

• Le jugement sur l'universalité du système de santé.

Avec une grande régularité depuis trois ans, la majorité des Français déclare que « tout le monde peut être soigné quelque soit son revenu ». En revanche, les Français perçoivent des discriminations dans l'accès aux soins en fonction du lieu d'habitation (54%), et dans la qualité des soins prodigués, selon à la fois le revenu (52%) et le lieu d'habitation (56%). Notons que les tenants de ce type de discriminations sont significativement moins nombreux chez les personnes modestes et peu diplômés que chez les personnes à hauts revenus ou armés culturellement.

• Le jugement sur les modalités du système de santé.

La santé est une valeur puissante pour les Français qui constitue une véritable grille de lecture des politiques de gestion du système de protection sociale. Ainsi, se confirme depuis trois ans l'idée qu'une politique de limitation des dépenses de santé ne peut aucunement se justifier par le seul critère des arbitrages budgétaires parce que :

- « dans un pays développé, il est normal que l'on dépense de plus en plus pour la santé » : c'est là le point de vue de 73% des Français interrogés, stable depuis trois ans, et formulé de manière homogène dans toutes les catégories de la population.
- de la même façon, et toujours dans les mêmes proportions depuis trois ans, plus de 70% des Français estiment « qu'il n'y a pas de raison de limiter les dépenses car la santé n'a pas de prix ».

Autrement dit, l'augmentation des dépenses de santé est légitime. Dans ces conditions l'amélioration du système passe non pas par une politique de limitation, mais de rationalisation et de chasse au gaspillage. En aucun cas, le système marcherait mieux comme nous l'avons déjà vu, si la Sécurité Sociale était privatisés.

Précisément interrogés sur leurs mesures préférées pour réduire le déficit de la branche maladie de la Sécurité Sociale, les Français citent d'abord avec une grande homogénéité et stabilité depuis trois ans, « la limitation du remboursement des médicaments qui ne sont pas strictement indispensables pour lutter contre la maladie » (38%), puis « le fait de ne pas rembourser les consultations pour les gens qui vont consulter plusieurs médecins pour la même chose » (27%).

En revanche, n'apparaissent comme des solutions, ni le fait de mieux rembourser les gens qui vont voir leur médecin de famille avant de consulter un spécialiste (10% en encore moins chez les milieux aisés), ni « l'augmentation des cotisations si le déficit devenait trop important » (7%), ni encore « l'encadrement du revenu des médecins » (5%).

VI – Les données d'opinion sur la famille : la demande d'harmonisation vie professionnelle – vie privée.

Depuis trois ans, la perception de la hiérarchie des objectifs prioritaires de la politique familiale est la même: trois axes ressortent en effet dans des proportions qui se consolident: « permettre aux familles de mieux se loger » (26% en 2002, 24% en 2001, 23% en 2000); « permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (25% en 2002, 21% en 2001 et 22% en 2000); « soutenir la natalité » (18% en 2002, 20% en 2001 et en 2000).

Ces objectifs perçus correspondent aux souhaits, même si l'ordre d'importance diffère. Ainsi, l'objectif d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle arrive en tête, et en progression régulière depuis deux ans : 37% en 2002, 34% en 2001 et 31% en 2000. Arrive en deuxième position le fait de permettre aux familles de mieux se loger, qui progresse également sur trois ans (24% en 2002 ; 21% en 2000).

Il est à noter que ces souhaits en matière de politique familiale sont relativement homogène dans la population française (à la marge, les milieux les plus aisés expriment plus fortement le souhait d'harmonisation tandis que les plus modestes mettent davantage l'accent sur le logement) et ne sont corrélés ni par le statut familial, ni par le statut à l'égard du travail : ainsi, les actifs comme les inactifs, les parents comme ceux qui ne le sont pas, les personnes qui ont un conjoint qui travaillent, comme celles qui n'en ont pas, souhaitent prioritairement une meilleure harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle.

En matière de familles à aider en priorité, ce sont les familles aux revenus modestes qui sont citées en premier dans les mêmes proportions depuis trois ans (42%), et davantage par les interviewés appartenant à des milieux aisés que modestes ; les familles nombreuses arrivent plus loin derrière avec 15%, tandis que 12% citent les familles monoparentales (davantage les femmes, les jeunes et les personnes divorcées).

En ce qui concerne les aides destinées aux familles, ce sont les prestations familiales qui doivent d'abord être développées en priorité, même si elles déclinent depuis 2000 (on passe ainsi de 49% en 2000 à 43% en 2002). Elles sont en revanche toujours corrélées au niveau de revenu au foyer et sont suivies des aides aux équipements et aux services collectifs qui elles progressent (23% en 2002, + 7 points par rapport à 2000).

A l'égard de la politique en faveur des jeunes, les attentes de l'opinion publique sont stables depuis trois ans. Tout se passe comme s'il fallait d'abord faciliter leur sortie de l'univers parental. Arrivent en effet en tête « le renforcement des dispositifs d'insertion et de formation des jeunes sans emploi et sans qualification » (38% et plus fortement au sein des milieux aisés que modestes), puis le renforcement des aides au logement pour les jeunes (24%), souhaité notamment par les jeunes eux-mêmes et par les personnes aux revenus modestes. Suivent la prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans (22%), tandis que les solutions qui consisteraient à donner des aides financières directement aux jeunes (7%) ou à développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans (7%) sont rejetées.

VII – Remarques sur l'incidence de la période d'interrogation.

Le terrain face à face s'est déroulé pendant la période de l'élection présidentielle 2002 :

- 2794 interviews ont été réalisés du 13 mars au 20 avril 2002,
- 415 du 21 avril au 5 mai 2002,
- 786 du 6 mai au 21 mai 2002.

A structure d'échantillon égale, il apparaît clairement que l'incidence de l'univers contextuel des différentes périodes d'interrogation est parfaitement nulle sur l'ensemble des questions de fond qui constituent le baromètre.

En revanche la période d'interrogation a une influence significative sur la question la plus conjoncturelle que comporte le baromètre, à savoir la mesure du niveau d'optimisme face à l'avenir :

Le niveau d'optimisme à face à l'avenir pour soi-même

	Ensemble	13 mars-20 avril 2002	21 avril – 5 mai 2002	6 mai – 21 mai 2002
	(%)	(%)	(%)	(%)
Optimiste	67	68	61	68
Pessimiste	32	31	37	31
- Ne se prononcent pas	1	2	2	1
TOTAL	100	100	100	100

Le niveau d'optimisme à face à l'avenir pour vos enfants ou les générations futures

	Ensemble	13 mars-20 avril 2002	21 avril – 5 mai 2002	6 mai – 21 mai 2002
	(%)	(%)	(%)	(%)
Optimiste	48	48	39	51
Pessimiste	50	50	58	46
- Ne se prononcent pas	2	2	3	3
TOTAL	100	100	100	100

On observe ainsi une baisse de l'optimisme pour soi-même ou pour les générations futures entre les deux tours de l'élection présidentielle, et une remontée de l'optimisme à score égal ou légèrement supérieur à celui enregistré avant le 21 avril, après la victoire de Jacques Chirac.

Aucun autre mouvement comparable n'est décelable selon les périodes d'interrogation, autre manière de prouver que ce sont bien des tendances structurelles de la société française que le baromètre de la DRESS met en évidence.

Conclusions.

L'examen des données recueillies sur trois ans permet de caractériser les spécificités de l'opinion publique française par les points suivants :

- Les Français expriment des préoccupations plus fortes pour les risques concrets que sont le cancer, le chômage, les accidents de la route ou les guerres dans le monde que pour les risques abstraits tels que le vieillissement des populations dans les pays développés ou la forte croissance démographique des pays en voie de développement. Par ailleurs, ces préoccupations sont formulées de manière plus intense pour la France que pour soi-même.
- La description d'une société où les inégalités sont toujours aussi nombreuses et où la pauvreté et l'exclusion augmentent, reste inchangée. On assiste parallèlement à la montée en puissance des facteurs individuels au détriment des facteurs environnementaux pour expliquer les situations de précarité.
- L'attente d'un interventionnisme économique et social plus important est majoritaire dans l'opinion publique et est particulièrement exprimée par les personnes qui estiment que l'Etat n'agit pas suffisamment en leur faveur ; mais elle côtoie une autre attente, celle d'une action de l'Etat à la fois plus sélective et davantage soumise à conditions.

- L'attachement des Français au système de protection sociale à la fois dans son universalité et dans ses modes de fonctionnement se confirme largement. Il se nuance en revanche des attentes suivantes :
 - une solidarité sous condition, notamment pour le RMI et les allocations chômage dont on attend que leur versement soit soumis à des contreparties.
 - une dose de capitalisation dans le financement des retraites, qui par ailleurs constitue un vrai motif d'inquiétude pour les Français.
 - une demande non pas de limitation des dépenses de santé (jugées plus que légitimes) mais de rationalisation et de chasse au gaspillage.